

COMMUNE DE CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

ASSAINISSEMENT

L'article L2313-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, universalité, unité budgétaire, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		73 675.37		4 043.30		77 718.67
Opérations exercice	19 605.52	111 381.07	15 531.57	116 158.16	35 137.09	227 539.23
Total	19 605.52	185 056.44	15 531.57	120 201.46	35 137.09	305 257.90
Résultat de clôture		165 450.92		104 669.89		270 120.81
Restes à réaliser	226 170.00				226 170.00	
Total cumulé	226 170.00	165 450.92		104 669.89	226 170.00	270 120.81
Résultat définitif	60 719.08			104 669.89		43 950.81

Les résultats de clôture de l'exercice 2022 s'établissent comme suit :

	Report exercice N-1	Exercice N	Cumulé
Résultat de fonctionnement	+ 4 043.30	+ 100 626.59	+ 104 669.89
Résultat d'investissement	+ 73 675.37	+ 91 775.55	+ 165 450.92
Résultat global de clôture	+ 77 718.67	+ 192 402.14	+ 270 120.81

Les Restes à réaliser :

Des dépenses et recettes ont été engagées mais non réalisées sur 2022, elles sont rattachées et financées sur les résultats de clôture de l'exercice 2022 et apparaîtront en report sur le Budget 2023.

RESTES A REALISER	DEPENSES	RECETTES
Investissement	226 170.00	0.00

Le compte administratif 2022 a été voté le 24 Février 2023 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité, d'un côté, la gestion des affaires courantes (Section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses Fonctionnement

	<i>PREVISIONS</i>	<i>REALISATIONS</i>
	2022	2022
022 - Dépenses imprévues	165,00	
023 - Virement à la section d'investissement	104 000,00	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (Non-valeur et créances éteintes)	50,00	
66 - CHARGES FINANCIERES (Intérêt emprunt – ICNE n-1)	4,00	3,21
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES (Contrôles SPANC CPIE)	1 472,00	1 421,75
68 - DOTATIONS AUX AMORTIS.ET PROVISIONS (Provision pour dépréciation)	100,00	58,00
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	3 618,00	2 765,75
012 - CHARGES DE PERSONNEL (Participation aux frais)	1 388,00	1 387,23
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS (Reversement taxe agence de l'Eau)	726,00	725,00
042 - SECTION À SECTION (op. d'ordre) (Amortissement investissements)	9 171,00	9 170,63
TOTAUX	120 694,00	15 531,57

Recettes Fonctionnement

	<i>PREVISIONS</i>	<i>REALISATIONS</i>
	2022	2022
002 - Résultat de fonctionnement reporté	4 043,30	4 043,30
70 - VENTES PROD. (Eau Assainie, Abonnements, Taxe agence de l'Eau, Participation frais SPANC)	6 520,70	6 029,10
74 - Subventions d'exploitation (Subvention communale)	3500,00	3 500,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (FCTVA Fonctionnement N-1)	240,00	239,57
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS (Subvention communale financement STEP ST Mathurin)	104 000,00	104 000,00
042 - SECTION À SECTION (Op. d'ordre) (Amortissement subventions)	2 390,00	2 389,49
TOTAUX	117 194,00	120 201,46

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses Investissement

	PREVISIONS	REALISATIONS
	2022	2022
020 - Dépenses imprévues	1 279,37	
000 – Non Individualisée		
21 – Immobilisations corporelles	240 000,00	13 829,22
00 - Financières		
16 – Emprunt et dettes	3 387,00	3 386,81
040 - SECTION À SECTION (Op. d'ordre) (Amortissement subventions)	2 390,00	2 389,49
TOTAUX	247 056,37	19 605,52

Détail du Chapitre 21

Chapitre	Réalisations 2022	Montant
000.21	STEP ET RESEAUX ST MATHURIN	10 997,22
	Compteur bâché STEP CAMPS	516,00
	Mobil de Chasse STEP CAMPS	2 316,00

Recettes Investissement

	PREVISIONS	REALISATIONS
	2022	2022
001 - Solde d'exécution section d'investissement	73 675,37	73 675,37
021 - Virement de la section de fonctionnement	104 000,00	
000 - Non individualisées		
16 - Emprunt	60 000,00	102 000,00
00 – Financières		
10 – FCTVA (Investissements N-1)	210,00	210,44
040 - SECTION À SECTION (Op. d'ordre) (Amortissement investissements)	9 171,00	9 170,63
TOTAUX	247 056,37	185 056,44

III – LA DETTE

L'emprunt concernant la création de la station d'épuration de CAMPS est arrivé à sa dernière échéance le 06.01.2022.

Afin de financer la création d'une nouvelle station d'épuration et avec l'extension de son réseau à Saint-Mathurin, un nouvel emprunt a été souscrit pour un montant de 102 000.00 € sur 20 ans (taux fixe de 3 %). Le versement des fonds a eu lieu le 01.12.2022. La première échéance de remboursement de cet emprunt sera en 2023.

EVOLUTION DE LA DETTE
2022 / 2042

	Dette	Capital	Intérêts	Frais
2022	3 386.81	3 386.81	191.35	0.00
2023	102 000.00	3 796.00	2 548.60	0.00
2024	98 204.00	3 909.88	2 946.12	0.00
2025	94 294.12	4 027.18	2 828.82	0.00
2026	90 266.94	4 147.99	2 708.01	0.00
2027	86 118.95	4 272.43	2 583.57	0.00
2028	81 846.52	4 400.60	2 455.40	0.00
2029	77 445.92	4 532.62	2 323.38	0.00
2030	72 913.30	4 668.60	2 187.40	0.00
2031	68 244.70	4 808.66	2 047.34	0.00
2032	63 436.04	4 952.92	1 903.08	0.00
2033	58 483.12	5 101.51	1 754.49	0.00
2034	53 381.61	5 254.55	1 601.45	0.00
2035	48 127.06	5 412.19	1 443.81	0.00
2036	42 714.87	5 574.55	1 281.45	0.00
2037	37 140.32	5 741.79	1 114.21	0.00
2038	31 398.53	5 914.04	941.96	0.00
2039	25 484.49	6 091.47	764.53	0.00
2040	19 393.02	6 274.21	581.79	0.00
2041	13 118.81	6 462.44	393.56	0.00
2042	6 656.37	6 656.37	199.69	0.00
		105 386.81	34 800.01	0.00

DETTE INITIALE	3 386.81 €
NOUVEAUX EMPRUNTS	102 000.00 €
CAPITAL REMBOURSE	105 386.81 €
DETTE RESTANTE	0.00 €

IV – LE PERSONNEL :

Ce service fonctionne avec le personnel rémunéré par le Budget Communal.

Un transfert de charge a été prévu suivant la délibération n°2018-04 du 09.01.2018.